

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Adoption d'une décision modificative pour le budget principal 2017

Le six novembre deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil Régional des Hauts-de-France, à Lille, sur convocation en date du trente et un octobre deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents : 13 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

Excusés : 7 (Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LÉTARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

Absents :

Pouvoirs : 3 (Monsieur DELBAR à Monsieur FIGOUREUX, Monsieur LECA à Monsieur CASTIGLIONE, Monsieur RAPENEAU à Monsieur COULON)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

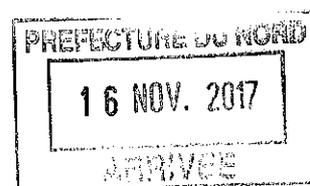
Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2017 voté le 03 janvier 2017,

Vu le budget supplémentaire voté le 29 mars 2017,

Vu l'instruction comptable M14,



Il est demandé au comité syndical de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

1/ Augmentation des crédits de 313 282 euros au chapitre 27 (créances sur des particuliers), portant la ligne à 3 234 807 euros, pour accompagner le rythme des travaux de déploiement du réseau FttH.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

1/ Diminution des crédits de 396 924 euros au chapitre 13 (subventions d'investissement), portant la ligne à 283 381 euros, pour traduire le mode de calcul de la participation des EPCI basé sur le versement d'un acompte de 23 euros par prise raccordable,

2/ Augmentation des crédits de 710 206 euros au chapitre 16 (emprunts et dettes), portant la ligne à 3 234 807 euros, pour autoriser les tirages sur l'emprunt nécessaires pour conserver l'équilibre budgétaire initial.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal en M14 pour l'exercice budgétaire 2017.

Adopté par :

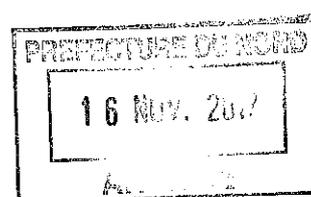
- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat,



Monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le :